

Epreuve de démonstration dériveurs à foil Flotte partagée

GRADE 4 – 25 au 28 août 2023 – La Rochelle

Avis de course

Autorité Organisatrice (AO) : LA ROCHELLE NAUTIQUE/FFVOILE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfe-infos-sur-lepreuve/epreuve-demo-foil/>

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

<https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfe-infos-sur-lepreuve/epreuve-demo-foil/>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les coureurs sélectionnés par le service des pratiques sportives de la FFVoile.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Lors de la confirmation des inscriptions et au plus tard avant le premier briefing du premier jour

de course, les équipages de 2 coureurs constitués librement devront avoir été communiqués à l'autorité organisatrice.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription sur sélection.	Chèque de caution à verser sur place à l'ordre de la FFVoile
Dériveur foil	150€	100 €

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
24/08/23	15h	18h

8.3 Jours de course :

Date	Programme
25/08	11h30 Briefing à terre et courses à suivre
26/08	11h Briefing à terre et courses à suivre
27/08	11h Briefing à terre et courses à suivre
28/08	11h Briefing à terre et courses à suivre Palmarès après les courses

9 EQUIPEMENT FOURNI PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE

9.1 Les bateaux (BirdyFish) seront fournis par l'autorité organisatrice

9.2 Un chèque de caution matériel de 100 € devra être délivré au moment de la confirmation des inscriptions. Etablir ce chèque à l'ordre de : FFVoile

9.3 Les éventuels dommages ou pertes sur ce matériel seront facturés aux concurrents.

9.4 Aucune demande de réparation relative à l'équipement ne sera admise (ceci modifie la RCV60.1(b)).

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE SECURITE (DP)

10.1 Le port d'un **casque aux normes EN1385** est obligatoire. **ATTENTION VOUS DEVEZ VENIR AVEC VOTRE CASQUE, IL NE SERA PAS FOURNI CETTE ANNEE.**

10.2 Le port d'une **combinaison isothermique jambes longues** d'une épaisseur minimum de 1,5mm et de **chaussons montants** est obligatoire

10.3 Le port d'un **gilet de sauvetage ou veste impact** (flottabilité 50N minimum)

11 LES PARCOURS

Les parcours seront définis et présentés lors des briefings quotidiens.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être accrédités et identifiés par l'AO.

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : les 3 premiers équipages de l'épreuve seront récompensés.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Organisation FFVoile

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

eric.dufournier@ffvoile.fr

Organisation Technique :

LA ROCHELLE NAUTIQUE

20 Avenue Antoine Albeau (anciennement avenue de la Capitainerie)

17000 La Rochelle

E-mail : contact@larochellenautique.com

Internet <https://www.larochellenautique.com>